

## A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la facturation de votre consommation réelle d'eau

Maintenant que votre installation de compteurs télérelève est réalisée, comment fonctionne la relève à distance et de quelle façon votre facturation apparaîtra tous les mois sur votre avis d'échéance ?

### Les compteurs d'eau

#### D'eau froide :

Les nouveaux compteurs d'eau froide posés entre mars et octobre 2013 fonctionnent, la relève de votre consommation à distance ne sera en service que mi-décembre 2013.

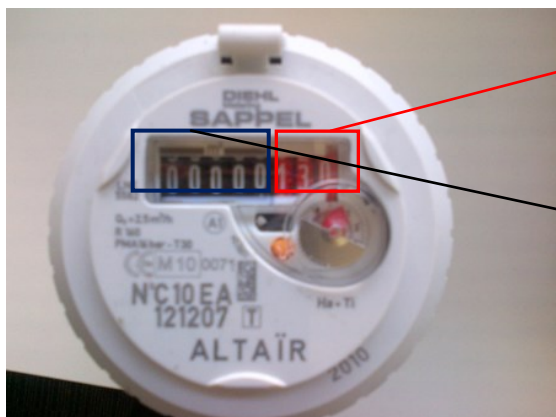
#### D'eau chaude :

Lors de la pose des nouveaux compteurs d'eau chaude, tous les index des anciens compteurs ont été relevés et seront transmis à la RIVP pour régularisation.

#### Comment lire sa consommation ?

Sur les nouveaux compteurs, il y a des chiffres noirs et des chiffres rouges.  
Les rouges ne sont pas relevés et donc pas facturés, car la facturation se fait en m<sup>3</sup>  
Les chiffres noirs, permettent le calcul de votre consommation

*Attention : l'emplacement du compteur doit permettre la lecture, cependant en cas de mauvaise visibilité, nous vous remercions d'en informer votre gardien.*



**En rouge, les litres** : ces trois chiffres ne sont pas relevés et ne sont pas facturés.

**En noir les m<sup>3</sup>** : ce sont ces chiffres qui permettent la facturation.  
Pour mémoire 1m<sup>3</sup> = 1000L

## La facturation

### La fréquence des relevés reste-t-elle inchangée ?

Non, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fréquence de vos relevés sera mensuelle et le passage d'un technicien ne sera plus nécessaire dans votre logement.

### Comment va s'effectuer votre prochaine facturation ?

Vous avez reçu ce mois-ci -décembre 2013-, la pré-régularisation pour vos consommations d'eau d'avril à d'octobre 2013.

Une deuxième pré-régularisation sera effectuée sur l'avis d'échéance de janvier 2014 pour vos consommations d'eau d'octobre à fin décembre 2013.

C'est donc à partir de février 2014, que vos consommations d'eau froide et d'eau chaude du mois précédent, vous seront facturées en réel. (exemple : votre avis d'échéance de février 2014, indiquera votre consommation de janvier 2014)

Cette consommation apparaîtra sur votre avis d'échéance chaque mois sous cette forme :

#### Exemple : avis d'échéance de février 2014

Le montant de l'abonnement des compteurs sera rajouté aux acomptes des charges générales

Le présent avis d'échéance tient lieu de quittance des loyers ou des indemnités d'occupation pour les termes précédents à condition qu'il ne reste dû aucune somme dans la rubrique <<Solde antérieur>> sous réserve des droits de la société.

Libellé	Montant HT €	Taxe €	Total TTC €
LOCAL ESI DU CONTRAT N°			
LOYER	797,17		797,17
ACOMPTE CHARGES GÉNÉRALES	82,04		82,04
ACOMPTE CHAUFFAGE-VMC	73,71		73,71
ACOMPTE IMPOTS ET TAXES	16,95		16,95
RACCORDEMENT AU CABLE	0,80		0,80
CONSO EAU CHAUDE (2M3)	19,00		19,00
CONSO EAU FROIDE (4M3)	12,00		12,00
TOTAL DE L'ECHEANCE	1 001,67		1 001,67
SOLDE ANTERIEUR AU			0,00
TOTAL A REGLER			1 001,67

2 nouvelles lignes

## Les forfaits

### 1er cas : les compteurs non posés pour cause de non accès au logement

Si le prestataire n'obtient toujours pas l'accès au logement après 3 passages, un forfait selon le barème suivant sera alors appliqué jusqu'à la pose du ou des nouveaux compteurs.

Typologie de logement	Forfait mensuel EF	Forfait mensuel ECS
Studio	18,33 €	22,92 €
2 Pièces	33,33 €	41,67 €
3 Pièces	40,00 €	50,00 €
4 Pièces	46,67 €	58,33 €
5 Pièces	56,67 €	70,83 €
6 Pièces	70,00 €	87,50 €
7 Pièces et (+)	100,00 €	125,00 €

### 2ème cas : absence de relève dû à un problème technique

Dans le cas d'absence de relève dû à un problème technique, par exemple compteur bloqué, mauvaise transmission des données..., un forfait de coût équivalent à la moyenne de vos consommations précédentes vous sera appliqué.

## La qualité de l'eau

Vous pouvez connaître la qualité de l'eau distribuée sur Paris selon votre arrondissement en consultant le site internet eau de Paris [www.eaudeparis.fr/la-qualite-de-leau-a-paris](http://www.eaudeparis.fr/la-qualite-de-leau-a-paris)